

MAIRIE
De
SALVIAC



Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2019

Ordre du jour :

- 1. Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales 2019
- Vote des comptes administratifs 2018.
- Subventions 2019 (aux associations)
- Prêt relais 2019
- Questions diverses.

Présents : Alain Faucon, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Philippe Ruscassie, Viviane Iragne-Colin, Philippe Balat, Catherine Benazeraf, Christian Doby, Marie-Thérèse Souriat, Christian Farguet, Ingrid Puyo, Bernard Gay, Hélène Bureau.

Absent : Marcel Paul.

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Nota : Bien que l'ordre du jour ait été inversé, le présent compte-rendu suit l'ordre du jour indiqué dans la convocation.

1. Vote des taux d'imposition des quatre taxes : le maire explique que compte-tenu de divers paramètres, notamment la hausse prévue des frais de fonctionnement en 2019 (prise en charge d'une partie des frais de cantine, fonctionnement des écoles, renfort à l'accueil de la mairie...) un besoin de trésorerie de 20.000€ est déjà identifié. Il suggère de répartir ce besoin à part égale sur les taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti. Le taux de la taxe d'habitation passerait donc de 6,50% en 2018 (où il n'avait pas subi d'augmentation) à 7,11%. Le pourcentage pour la strate équivalente dans les communes avoisinantes est en moyenne de 15,92%. Pour la taxe sur le foncier bâti (non augmenté en 2018), il propose de passer de 8,26% à 9,07%, pour 14,08% pour la strate équivalente dans les communes avoisinantes. Après débat..., le conseil (14/15 présents) délibère par 11 voix pour et 3 abstentions pour l'augmentation des deux taxes concernées.

2. Vote des comptes administratifs 2018.

Le maire commente la « note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2018 » :

Pour la section de fonctionnement : 862.802€ en dépenses et 962.863€ en recettes, soit un excédent de fonctionnement de 100.061€ pour l'exercice 2018.

Pour la section d'investissement : le montant des dépenses s'élève à 829.998€, le montant des recettes à 679.782€ soit un déficit de fonctionnement de 150.216€, qui s'explique par l'utilisation partielle (100.000€ au lieu de 200.000€) de l'emprunt d'équilibre pour limiter les frais, et par la non-perception de la subvention Leader (100.000€) qui devrait être perçue sur l'exercice 2019. Le conseil vote à l'unanimité ce compte administratif 2018.

3. **Subventions 2019 aux associations** : la commission ad-hoc les a reconduites en totalité avec seulement trois nouveautés : 200€ d'encouragement au club de la Pétanque Salviacoise en cours de restructuration, 240€ à la Chambre des Métiers pour trois apprentis de la commune, l'ajustement à 500€ au lieu de 455€ à la Chorale Jouez et Chantez. Le conseil a unanimement voté ces subventions.

4. **Prêt relais 2019** : le conseil approuve l'idée de la souscription en 2019 d'un prêt relais de 260.000€ en l'attente du versement des subventions d'investissement 2019, les prêts relais précédents ayant été remboursés en intégralité.

5. Questions diverses :

- Le maire indique qu'il a été saisi par lettre recommandée par un(e) employé(e) municipal (e) concernant son avancement. Cette lettre ayant été adressée aussi au conseil municipal, il confirme qu'il traitera directement cette affaire qui est de sa seule compétence.
- La candidature de Salviac pour la réfection du clocher, au titre de la Loterie du patrimoine de Mr Stéphane Bern, en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France du Lot, sera examinée en commission en mai. Une éventuelle subvention par ce biais atténuerait la part communale. Mr Rebières (DRAC) vient le 9 avril pour l'expertise de la sécurisation du clocher.
- Le maire rappelle pour les concernés la réunion PLU du mardi 23 avril à 15 h 00 avec les collectivités et les syndicats.
- Le Département a donné son programme 2019/2023 de travaux de couches de roulement : pour Salviac, petits travaux sur la RD2 route de Florimont.
- Dans l'hypothèse de fuites d'eau, la SOGEDO traite ces dossiers de réclamation dans le cadre de la loi.
- Travaux camping : deux jeux pour enfants vont être installés à proximité de la Paillotte : le premier, existant, sera transféré à proximité du chalet d'accueil, le second (balançoire) a été commandé et sera mis en place à réception à côté de la Paillotte.
- Salle de sports : Un lot manquant à l'appel d'offres a été relancé, remise le 24 avril pour analyse. Compte tenu des délais administratifs, les travaux devraient commencer mi-mai. Il

est envisagé, compte-tenu de ces impératifs, de déplacer l'inauguration prévue le 30 juin à la fin du mois de septembre.

- La liaison piétonne du collège à la zone de loisirs sera faite fin mai. Les bordures en ciment décidées sur la voie de contournement du collège sont retardées (l'entreprise subit des aléas climatiques en Provence) ce qui retardera l'exécution des revêtements de sol. Mais le gazon pousse !
- Début des travaux de la Chapelle de l'Olm le 14 avril.
- Le bâtiment de la Poste rue Haute a été acquis par la commune, de nombreux équipements pourront être recyclés à la mairie.
- Bornes WIFI : 1 sera mise en place près de l'église, une 2^{ème} rue Haute s'avérant nécessaire pour une meilleure couverture., le conseil délibère dans ce sens.
- Les deux panneaux lumineux d'information, objets d'une précédente information au conseil municipal, seront installés en juin après démolition du bâtiment Bos sur la déviation.
- Les travaux d'adduction d'eau potable à Albecassagne débutent. Le problème est soulevé de tarifs préférentiels qui pourraient être accordés aux utilisateurs.
- L'enquête publique concernant le chemin de Fontenille s'est achevée le 26 mars 2019.
- Moulin de Bardalie : après constat d'incompétence du tribunal d'Agen, le maire a missionné le cabinet IES. A priori, ce qui était supposé être un pont est en fait « la chambre d'eau », partie intégrante de la construction. Sa mise en danger impliquerait la responsabilité de la commune. Suivant les résultats de l'expertise, une proposition d'arrêté du maire sera soumise au conseil.

Le Maire

Alain FAUCON

